

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL**

**SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 18 H 00**

Lieu de la séance : Salle des fêtes

Date de convocation : 03/07/2020

Président de séance : Monsieur Reynald HAUCHARD, Maire.

Membres présents :

Mmes et Mrs BARBEY, BONNET, CATHERINE, ELIOT, GENET, GOSSE, HAUCHARD, LEBRETON-BOYERE, LENHARDT, LENOIR, MOIZAN et PETIT.

Membres excusés : Mmes HAUBERT et LEPREVOST et Mr BOYERE

Membre absent : R.A.S.

Procurations : Mme LEPREVOST donne pouvoir à Mme LENHARDT  
Mr BOYERE donne pouvoir à Mr HAUCHARD

Secrétaire de séance : Mme LENHARDT

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Membres votants : 14

Date d'affichage : 17/07/2020

## **ORDRE DU JOUR**

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

### **Liste des délibérations :**

<b>Numéro d'ordre</b>	<b>Objet de la délibération</b>
<b>DCM2020-07-10/01</b>	<b>Sénatoriales - Election des délégués du Conseil Municipal</b>
<b>DCM2020-07-10/02</b>	<b>Sénatoriales - Election des suppléants du Conseil Municipal</b>
<b>DCM2020-07-10/03</b>	<b>Constitution d'un groupement de commande pour l'achat mutualisé d'accessoires et d'équipements de protection individuelle</b>

## **DELIBERATIONS**

### **Délibération n° DCM2020-07-10/01 :**

#### **Sénatoriales - Election des délégués du Conseil Municipal :**

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

#### ***Composition du bureau électoral :***

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de : Mr Didier GENET, Mme Catherine CATHERINE, Mme Virginie LENHARDT et Mme Karine LEBRETON-BOYERE.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

#### ***Élection des 3 délégués :***

Les candidatures enregistrées :

- Mr Christian BOYERE
- Mr Reynald HAUCHARD
- Mme Sandra GOSSE

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 3 délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mr Christian BOYERE : 14 voix
- Mr Reynald HAUCHARD : 14 voix
- Mme Sandra GOSSE : 14 voix

**Mr Christian BOYERE, Mr Reynald HAUCHARD et Mme Sandra GOSSE ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.**

**Délibération n° DCM2020-07-10/02 :**

**Sénatoriales - Election des suppléants du Conseil Municipal :**

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

***Composition du bureau électoral :***

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de : Mr Didier GENET, Mme Catherine CATHERINE, Mme Virginie LENHARDT et Mme Karine LEBRETON-BOYERE.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

***Élection des 3 suppléants :***

Les candidatures enregistrées :

- Mme Virginie LENHARDT
- Mme Karine LEBRETON-BOYERE
- Mr Jimmy BONNET

Monsieur le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Virginie LENHARDT : 14 voix
- Mme Karine LEBRETON-BOYERE : 14 voix
- Mr Jimmy BONNET : 14 voix

**Mme Virginie LENHARDT, Mme Karine LEBRETON-BOYERE et Mr Jimmy BONNET ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.**

**Délibération n° DCM2020-07-10/03 :**

**Constitution d'un groupement de commande pour l'achat mutualisé d'accessoires et d'équipements de protection individuelle :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le code de la commande publique autorise la constitution de groupements de commandes permettant de mutualiser les achats, Caux Seine agglo a donc proposé aux communes-membres d'adhérer à la création d'un groupement de commandes pour l'achat d'équipements de protection individuelle,

**Considérant** que la constitution de ce groupement de commandes oblige chaque membre adhérent à délibérer sur les points suivants :

- l'autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes,
- la désignation du coordonnateur dudit groupement de commandes qui aura à gérer l'ensemble de la procédure / des procédures de mise en concurrence relative(s) à la prestation à réaliser.
- la désignation de l'organe décisionnel ayant pour mission d'attribuer le / les marchés(s) à l'issue de la phase de mise en concurrence dans le respect des obligations règlementaires en vigueur.

**Le Conseil Municipal décide par 14 voix pour :**

**ARTICLE 1** : d'acter de la constitution d'un groupement de commandes dénommé « GDC ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS », pour la période 2020-2026, correspondant au mandat municipal en cours, afin de lancer les consultations pour la passation de marchés publics.

**ARTICLE 2** : d'adhérer au dit groupement de commandes, relatif à l'achat d'accessoires et d'équipements de protection individuelle, composé de vingt-deux communes et établissement public de coopération intercommunal.

**ARTICLE 3** : d'accepter que les missions de coordonnateur du groupement de commandes soit assurée par Caux Seine agglo.

**ARTICLE 4** : d'accepter que la commission d'appel d'offres de Caux Seine agglo soit désignée comme étant l'organe autorisé à attribuer le/les marchés issu(s) des procédures de mise en concurrence lancées au nom du groupement de commandes

**ARTICLE 5** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dénommé « GDC ACCESSOIRES ET EQUIPEMENTS » fixant les droits et obligations de chaque membre adhérent ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

**ARTICLE 6** : d'imputer les dépenses correspondantes sur le crédit inscrit aux budgets 2020 et suivants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **CCAS :**

Les membres extérieurs du CCAS ont été désignés. Il s'agit de :

- Mr Anthony Cauvet, membre actif en bénévolat,
- Mme Hélène His, éducatrice en IMS,
- Mme Sophie Levesque, éducatrice spécialisée, et
- Mme Annick Protais, membre active auprès des personnes âgées.

### **Pylône de télécommunication Orange :**

Semaine du 6 juillet 2020 : construction du chemin d'accès au site du pylône

Semaine du 3 août 2020 : creuse de la fouille et coulage béton

Semaine du 7 septembre : livraison, montage, levage et aménagement du pylône